

# Règlement de la compétition

## AVERTISSEMENT

Conformément à la réglementation World Athletics, les officiels seront amenés à vérifier les chaussures AVANT, PENDANT et/ou APRES une épreuve. Le contrôle qui sera aléatoire inclut également le nombre de pointes et la longueur des pointes (pour les spikes). Une photo sera prise et conservée avec l'identification de l'athlète et l'épreuve. En cas de record la procédure sera appliquée de manière plus approfondie.

## Courses

### Constitution des séries :

Les athlètes seront répartis sur la base des performances valides réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Affectation des couloirs :

Les couloirs seront affectés conformément à la règle RT.20.4.

### Mode de qualification :

Pour les courses avec série et finale (100m H & F – 110m Haies), le mode de qualification retiendra les 3 premiers de chaque série, plus les 2 meilleurs temps.

Pour le 100m haies, s'il n'y a qu'une seule course, les mêmes athlètes classées lors de la série, pourront recourir une 2<sup>ème</sup> course au moment des finales.

Dossards : pour les courses et les lancers, les athlètes recevront 2 dossards à porter sur la poitrine et dans le dos, conformément à la règle RT.5.7, de façon à être visibles. Ils doivent être portés tel quel, et ne doivent être ni coupés, ni pliés.

Il n'y aura qu'un seul dossard pour les épreuves de saut.

Les athlètes qui participeront au 100m et au 200m devront utiliser le même dossard.

Courses de haies et de steeple : pour ce qui est de la hauteur des haies et la hauteur des barrières de steeple, les épreuves se dérouleront selon les hauteurs des courses seniors.

## Concours

Tous les concurrents auront droit à 3 essais ; les 8 meilleurs athlètes valides à l'issue des 3 premiers essais, ainsi que les 2 meilleurs athlètes handisport, auront droit à 3 essais supplémentaires.

Dans le cas de concours inclusif, les athlètes handisport concourent dans les mêmes conditions que les valides :

- ils utiliseront la même planche.

Javelot : Les épreuves se dérouleront dans les mêmes conditions que les seniors.

## Réclamations

Les réclamations seront traitées par le juge arbitre compétent, conformément à la règle RT.8.3.